

RENDEZ-VOUS SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2011  
TÉLÉTHON SALLE POLYVALENTE D'ORBÉY



## Le Mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Amis,

Le 25<sup>ème</sup> Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre prochain. En 25 ans, bien des victoires ont été remportées. Les maladies rares, inconnues jusqu'à lors du grand public, sont sorties de l'oubli. De grandes avancées scientifiques ont jalonné ces 25 années, si bien qu'aujourd'hui les premiers traitements voient le jour. Le défi de ce 25<sup>ème</sup> Téléthon est de poursuivre le combat contre la maladie, car grâce aux dons du Téléthon trois grandes révolutions ont permis de remporter de nombreuses victoires. Une révolution génétique, mais aussi une révolution sociale pour changer notre regard à tous sur le handicap et faire émerger les maladies rares, et une révolution des biothérapies qui permet d'avancer toujours plus vite vers la guérison.

Vous aurez bien compris que nous nous approchons à grands pas du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'édition à Orbéy du Téléthon, chère à notre adjointe Anne-Catherine Barlier et à l'ensemble du conseil municipal qui se mobilisera derrière elle et naturellement de tous les bénévoles impliqués dans ce projet.

Je connais la générosité de chacun d'entre vous et je n'aurais donc pas beaucoup de mal à vous solliciter une fois de plus pour cette manifestation d'envergure.

Tous ensemble, nous soutiendrons du fond du cœur et par nos efforts, une action digne, sincère, authentique vers les personnes touchées injustement par la maladie.

Nous terminerons ces 2 jours en apothéose par la chaîne humaine que nous formerons ensemble pour montrer aux personnes gravement touchées, que le cœur des Orbelais bat toujours pour eux.

« Tous ensemble et fier d'être Orbelais »

Par nos actions dans ce domaine, nous sommes je crois toujours, un des villages de France le plus généreux au prorata du nombre d'habitants.

Fort de cet encouragement et fidèle à nos valeurs communes et à nos traditions, nous pourrons alors crier tous ensemble en reprenant un des premiers Leitmotiv

« Tous plus forts que la maladie »

Très cordialement et bien à vous tous  
GUY JACQUEY



# PROGRAMME TÉLÉTHON 2011 ORBÉY SE BOUGE POUR LA VIE



## En 2011,

**La force du Téléthon est de ne jamais renoncer !**

Et donc pour 2011 qui sera notre 10<sup>ème</sup> Téléthon, nous vous proposons de nous **mobiliser** tous vendredi ou/et samedi ou/et dimanche pour **innover** et **agir**.

### Vendredi 02 décembre

20h00 : Soirée dansante DJ: **Association NIGHTOLOGIE**

### Samedi 03 décembre

14h00 : Départ du **CANICross** et **CANI** marche

15h15 : Départ du **Cross Corporatif du KAS** sur un parcours de 6 kms. Course comptant pour les Cross Corporatifs du Haut-Rhin, avec un classement par catégorie à l'arrivée.

14h30 : Départ pour la rando VTT de 20 ou 40 kms. Départ Salle Polyvalente → Passage par la Tour du Faudé emmenée par Thomas DIETSCH

Dans la Salle polyvalente :

#### LA GRANDE RECRÉ DES ENFANTS

Le festival du jeu géant avec l'Association Jeukado

Concours de Baby Foot

Concours de Fléchettes

Concours de Planche à clous

La table à dessin

**À 16h30, L'Ecole des Fans avec :**  
**Jacques Martin et Claude François**

- Démonstration et initiation aux échasses urbaines, « **Association SAUT DEVANT** »
- Vente de porte-clefs par l'Amicale des pompiers d'Orbey

17h00 :

- Marche nocturne aux flambeaux. Départ Salle Polyvalente et arrivée Tour du Faudé.

**A partir de 18h00 :**

Cette année... nouveauté au Téléthon...

**une BEFORE**  
(moment convivial pour se mettre en condition) pour lancer une soirée de folie,

de 18h à 20h toutes les consommations à tarif réduit et apéro à grignoter, le tout dans une ambiance musicale animée par notre animateur d'exception qui est parmi nous depuis le début..... vous avez deviné....

***DJ Fabrice.***

Venez nombreux nous rejoindre et mettre le feu pour le début de cette soirée qui sera mémorable.

**Et à partir de 20h00 :**

**La grande Soirée du Téléthon avec au programme :**

**Défilé de mode** de toute beauté organisé par les commerçants d'Orbey

Un show de HIP HOP par l'ASPTT Colmar Danse

**Docteur BOOST : vive les années 80, disco...**

<http://www.dr.boost.free/>

***Entrée : 4 euros***

**Vente de tarte flambée toute la nuit, saucisse etc....**

**Dimanche 04 décembre**

**10h30 :**

- Office religieux du Téléthon Salle Polyvalente avec la participation des chorales de la paroisse.

**12h30 :**

Le **repas** italien de Mattéo

**LE KIOSQUE À MUSIQUES pour danser :**

*Dominique ANSEL et Philippe TOUSSAINT*

**Danse Country** avec le groupe « WELCHE DANCER'S »

**En continu durant les 2 jours :**

- Vente de Bûches de Noël, petite restauration
- Urne pour les dons en faveur de la recherche

Tout notre programme se trouve en ligne sur [www.orbey.fr](http://www.orbey.fr)

**Le menu italien et le talon pour les réservations se trouvent en dernière page de la gazette.**

### Information de dernière minute

#### LAC NOIR : Un accord entre EDF et la commune a été trouvé

##### **Rappel des faits :**

La commune d'ORBEY (68) est propriétaire de 2 lacs (Lac Blanc et lac Noir) et d'une partie des terrains accueillant une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) exploitée depuis les années 1930 (depuis 1946 par EDF).

La concession (droit d'exploiter l'énergie de la chute) est accordée par l'Etat. Le titulaire de la concession de l'époque, a passé une convention de mise à disposition des terrains avec la commune moyennant le paiement d'une redevance annuelle ( 40 000 francs de l'époque). Cet accord a été repris par EDF.

La concession d'exploitation est arrivée à échéance le 31/12/2008.

EDF a sollicité son renouvellement auprès des services de l'Etat dès 1998, soit avant que la France ne se mette en conformité avec le droit européen concernant la mise en concurrence des concessions électriques.

La procédure a suivi son cours et le préfet a accordé le renouvellement de la concession à EDF le 20 avril 2009, malgré le fait que la commune ait demandé de surseoir à toute décision en attendant que la négociation entre la commune et EDF pour la mise à disposition des lacs ait abouti.

L'arrêté préfectoral a été attaqué devant le Tribunal Administratif de Strasbourg par la commune qui n'a pas statué jusqu'à ce jour.

##### **La négociation :**

Les négociations entre la commune et EDF ont débuté dès 2007. La question du montant de la redevance n'a été abordée qu'après les élections de 2008.

La proposition d'EDF était à ce moment là de 5000 €uros / an. J'ai fait part de mon indignation au directeur régional en charge de l'affaire en réclamant un montant de 250 000 €uros calculés sur la base de 20% du profit estimé de cette usine.

EDF s'est refusée de rentrer dans une discussion argumentée sur la rentabilité de cette concession et invoque une loi de 1919 pour maintenir une proposition calculée sur la valeur vénale des terrains communaux comme dans le cadre d'une expropriation.

Après une période de blocage, la négociation s'est néanmoins poursuivie sur une proposition de médiation du préfet qui a nommé un conciliateur. EDF a revu son offre d'abord à 11 000 puis à 40 000 €uros alors que la commune acceptait de revoir ses prétentions à 150 000 €, montant suggéré par l'étude d'un cabinet d'expertise suisse.

Après plusieurs rencontres avec le conciliateur et avec EDF représentée par son nouveau directeur régional, Mr HOFMANN, nous avons abouti à un accord qui constitue évidemment un compromis obtenu après de nouvelles concessions de part et d'autre.

En ce qui me concerne, plusieurs facteurs m'ont convaincu qu'il fallait sortir de l'impasse. Tout d'abord, l'issue judiciaire de l'affaire paraissait de plus en plus incertaine et en tout cas longue à obtenir avec un risque non négligeable d'aboutir à un résultat moins favorable pour la commune que la négociation. Il convenait ensuite de prendre en compte la fiscalité générée par la nouvelle usine lorsqu'elle fonctionnera et qui est loin d'être négligeable d'après une étude réalisée par les services fiscaux à la demande du Préfet.

Chaque année qui passe ferait perdre aux collectivités environ 800 000 €uros (Commune, Communauté des Communes, Département).

Entre les 40 000 €uros proposés par EDF et les 150 000 €uros demandés par la commune, il fallait donc trouver un moyen terme. Il a été obtenu sur proposition du conciliateur et finalisé par l'accord signé le 14 novembre dernier.

**Cet accord peut se résumer comme suit :**

La redevance versée par EDF à la commune pour la location des lacs sera de 40 000 €uros jusqu'en 2019, puis augmentera de 20 000 €uros tous les 10 ans avec une clause de révision à chaque échéance décennale, basée sur l'estimation du service des domaines.

EDF versera rétroactivement 80 000 €uros à la signature de la convention.

La commune se désistera de l'instance introduite devant le Tribunal Administratif.

Cet accord financier me paraissant encore trop défavorable, j'ai demandé au Président de la communauté de communes, bénéficiaire de la future CET (ex Taxe Professionnelle), de reverser à la commune d'ORBEY 10 % de son produit au titre de la solidarité, ce qui a été accepté et qui représentera environ 50 à 60 000 €uros par an.

Je rajoute environ 120 à 130 000 €uros par an de taxe foncière perçue directement par la commune quand l'usine fonctionnera, et nous devrions arriver à un montant à terme proche de nos attentes initiales.

Je tenais à vous informer de l'issue de cette affaire qui a mobilisé vos élus depuis de nombreuses années.

GUY JACQUEY



## **RAPPEL : Entretien des berges ... les riverains concernés**

⇒ QUI doit les entretenir ?

L'entretien des rivières non domaniales relève des **propriétaires riverains** (art. 114 du Code rural).

La propriété s'étend jusqu'à la moitié du cours d'eau.

Chaque propriétaire est tenu de :

- **Curer** régulièrement le cours d'eau pour maintenir sa largeur et sa profondeur naturelles
- **Entretenir la végétation des berges**
- **Enlever les débris** divers et les embâcles (dépôts empêchant le bon écoulement de l'eau)

-----

⇒ POURQUOI faut-il entretenir son cours d'eau régulièrement ?

Faute d'entretien, les cours d'eau peuvent devenir dangereux.

En cas de crue ou d'orage, un ruisseau peut vite se transformer en **torrent dévastateur, pour sa maison, mais aussi celles des voisins.**

Il est donc **impératif, pour chaque propriétaire riverain**, d'assurer un bon écoulement de l'eau et de stabiliser ses berges. Des efforts de chacun dépendent la sécurité et la bonne entente de tous.

-----

## ⇒ Besoin de conseils ?

- La Mairie se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider. N'hésitez pas à prendre contact avec la Commission 4E au 03 89 71 20 07 (Standard Mairie).
- Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) du Haut-Rhin - Service eau, environnement et espaces naturels (Standard D.D.T. : 03 89 24 81 37)
- Contact : mise.ddaf68@agriculture.gouv.fr



Emilie HELDERLE

### TRAVAUX rue de l'Eglise

La réfection de cette rue touche à sa fin. Il reste la signalisation, le traçage et l'éclairage public à mettre en place.

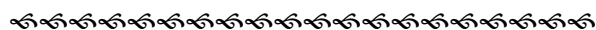
Le chantier s'est bien déroulé grâce à une bonne relation et à un engagement efficace de tous les intervenants et des riverains.

Nous avons voulu adapter la structure de la chaussée à la fréquentation : c'est pourquoi il n'y a plus de trottoirs surélevés dans cette zone. C'est ce qu'on appelle :

#### « UNE VOIRIE PARTAGÉE » où :

- la priorité est aux piétons sur la totalité de la rue
- la vitesse est limitée à 30 km/h
- le sens de circulation est uniquement descendant
- le stationnement est interdit à droite
- 2 zones : arrêt minute
- la circulation est interdite dans la ruelle dite « Madeleine » qui rejoint la rue Charles de Gaulle.

Nous souhaitons que cette réfection réponde à une bonne cohabitation de tous les usagers de la rue de l'église.



Une nouvelle saison hivernale approche. Il y a lieu de faire le point sur la saison 2010/2011. Malgré un hiver plus clément, la neige a été précoce et a engendré des coûts de salage et de gravillonnage conséquents.

**Il est rappelé à tous les usagers que l'équipement hivernal est obligatoire sur l'ensemble du territoire de la commune d'Orbey**

***Equipement hivernal = chaînes, pneus neige admis***

Le déneigement est assuré par l'équipe technique de la Commune avec l'aide d'agriculteurs sous-traitants que l'on équipe en lame et chaînes.

✿ **Quelques conseils de bon usage**

Nous demandons aux automobilistes d'être attentifs au stationnement, afin de ne pas gêner le passage des engins. Nous déposons aux endroits délicats des bacs remplis de gravillons à la disposition des usagers afin qu'ils puissent sabler si nécessaire et ainsi éviter de déplacer un engin qui va faire plusieurs kilomètres pour traiter une courte portion de chaussée ; pour ce faire prévoyez d'avoir dans votre coffre une pelle, afin de pouvoir assurer ce dépannage.

Nous allons dans la mesure du possible réduire le salage, car ce n'est pas la solution idéale (surtout par grand froid) et cela engendre des dégradations importantes des routes. C'est d'ailleurs une démarche des collectivités et des pouvoirs publics.

Nous rappelons, que le **déneigement des trottoirs** est à la charge des riverains et qu'il ne faut en aucun cas rejeter la neige sur la chaussée, car cela peut provoquer un accident et engager votre responsabilité..

**Soyez compréhensifs** : S'il n'y a aucune obligation pour une commune d'assurer le déneigement sur son territoire, c'est un service à la population que nous assurons au mieux tout en maîtrisant les coûts . L'ensemble de la commune ne peut pas être traité en même temps. Les circuits de ramassage scolaire et de collecte du lait sont prioritaires et conditionnent le plan des tournées.

Antoine BALTHAZARD

~~~~~

**RAPPEL :**

- \* Interdiction de stationner sur le parking des pompiers
- \* Les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des voitures
- \* Respecter la vitesse
- \* Tout stationnement non autorisé sera verbalisé

La commission sécurité  
Serge BIANCHI

~~~~~

**ORBEY ANIMATION vous informe :**

**Fête du Ogey  
Dimanche 18 décembre 2011**

Apéritif concert à partir de 11h00 avec la Musique de Fréland.

Repas gastronomique en musique avec les Accordéonistes « Do Canto » à 12h30.

Animations musicales tout au long de l'après-midi :

**avec l'Echo du Reberg et les Accordéonistes « Do Canto ».**

Fabrication et vente de Ogey sur place.

Buvettes : vin chaud, jus de pomme chaud, toutes boissons.

De nombreux stands d'associations, écoles, artisans, commerçants seront là.

Passage du Père Noël.

Atelier maquillage pour les enfants.

## Crèches

Comme chaque année Orbey-Animation souhaite faire revivre l'esprit de Noël en parsemant des crèches aux quatre coins d'Orbey.  
Nous invitons donc l'ensemble de la population à participer au « parcours des crèches ». Merci pour l'intérêt que vous portez à l'animation de notre beau village.

~~~~~

## QUÊTE POUR LE CHAUFFAGE DES EGLISES - ORBEY et BASSES-HUTTES

L'hiver arrive avec le froid qui l'accompagne. Il a déjà frappé à nos portes et à celles de nos églises. Comme chaque année, la dépense pour le chauffage de nos églises est très élevée. C'est pourquoi, nous faisons appel à la générosité de tous les paroissiens et toutes les paroissiennes, même si vous fréquentez nos églises que très rarement à l'occasion d'enterrement, de mariage ou de baptême, pour participer par un geste, aussi modeste soit-il aux frais de chauffage de l'église d'Orbey et de l'église des Basses-Huttes.

Vous pouvez déposer une enveloppe contenant votre don lors des quêtes dominicales ou dans la boîte aux lettres du presbytère.

Tout don effectué par chèque, à partir de 20 € peut faire, à votre demande, l'objet d'un reçu fiscal vous permettant une réduction d'impôts.

D'avance, nous vous remercions et vous souhaitons de traverser le plus agréablement possible cette période hivernale.

~~~~~

## Fête patronale de St Urbain

La prochaine fête patronale de St Urbain, organisée par la Fabrique de l'Eglise, se tiendra à la salle polyvalente d'Orbey, le **DIMANCHE 13 MAI 2012**. Retenez dès à présent cette date.

Votre Curé André MICHALOWSKI  
Et les membres de la Fabrique d'Eglise

~~~~~

## L'Hôpital intercommunal du Canton Vert vous informe :

Un marché de NOËL est organisé le dimanche 4 décembre 2011 de 10h00 à 17h00 avec un salon de thé ouvert de 14h00 à 17h00 .

Coordinatrice Céline DUR

~~~~~



Pour cette 8<sup>ème</sup> rentrée de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg le Conseil d'Administration a tenu sa promesse et a reconduit les tarifs de l'année 2010-2011 !

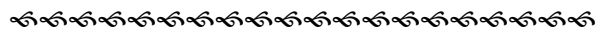
Depuis janvier dernier les élèves musiciens profitent de la nouvelle salle de musique dans le bâtiment de la bibliothèque. Ainsi se relayent dans cette salle les professeurs d'accordéon, de flûte à bec, de violon et de guitare

électrique. Les autres cours comme le saxophone, clarinette, flûte traversière, piano, violoncelle et guitare se partagent les autres salles.

Pour cette année quelques places sont encore à prendre, en Eveil Musical (pour enfants de 4 à 6 ans) et chorale d'enfants (6 à 12ans), ainsi que quelques cours d'instruments.

**L'EMVK propose une Initiation cordes frottées** aux enfants du CP. Les instruments "Cordes frottées » sont le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse. Afin de faire goûter à chaque enfant du CP les sensations données par un archet sur une corde, de lui faire découvrir le fonctionnement et les possibilités d'expression qu'offre chaque instrument de cette famille, une initiation est reconduite cette année et dispensée par Alexandre KOZLIK professeur de Violoncelle à l'EMVK. Cette découverte permet à chaque enfant d'explorer une expression autre que celles des instruments à vent ou à percussion qui sont bien plus connus.

Pour tout renseignement adressez vous au secrétariat, tél. : 03 89 47 52 05



## NOËL DE CRISTAL

Bienvenue dans le monde magique du pays du cristal.

Encore une fois, l'équipe d'ORBEY ANIMATION « Art Déco » s'est lancée un défi que même le diable ne s'y risquerait pas, car toute la décoration des arbres est en verre soufflé à la bouche.

Donc que des pièces uniques, et, pour la mise en place de cet évènement, tous les participants ont appris une chose : ce que prendre son temps veut dire.

Quelques grandes verreries sont représentées pour l'occasion : BIOT Kaysersberg, Volfach, Drubba, Sia Home Fashion, Soffi, Meisenthal et d'autres petites maisons et toutes leurs spécificités.

BIOT : dont « le raté » a fait son image de marque comme la tarte « tatin » dans le domaine culinaire. Puis-je profiter au passage pour remercier les deux vacanciers qui ont consacré de leur temps pour négocier, commander, et nous apporter la marchandise.

Je remercie également la verrerie d'Art de Kaysersberg pour la mise à disposition d'une de leurs nombreuses collections. Verrerie qui nécessite bien un déplacement.

L'art moderne anglais, la tradition de Meisenthal avec l'alchimie des boules de verre.

Puis des pièces d'Allemagne qui se distinguent par la finesse de grande qualité du soufflé de bouche.

Et enfin, la forêt mystérieuse avec ses lutins sculptés par Jean Lehner de Bourgheim ; ainsi que la fontaine St. Marc des Rizières, point phare de la visite.

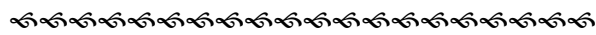
MERCI à :

- M. Le Maire et son conseil municipal,
- Le Président et les bénévoles d'ORBEY ANIMATION,
- Le personnel communal,
- Corine MACE pour le texte « Nuit de Noël »
- Club Automne Ensoleillé,
- La Commune d'ORBEY, la Région ALSACE pour leur participation financière,
- Jean LEHNER, sculpteur,
- Office du Tourisme, M. BERGAMINI Christophe, le président et le personnel,
- M. GIRAUD Laurent, de la verrerie de KAYSERSBERG,
- M. GALMICHE Romain pour les beaux sapins.

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET AGRÉABLE VISITE DE L'EXPO.**

Xavier BECK

La **PROCHAINE** Gazette paraîtra courant **mars 2012**. La date butoir de dépôt des articles, en mairie ou dans la boîte mèle suivante : [gazette.orbey@laposte.net](mailto:gazette.orbey@laposte.net) est le **samedi 24 février 2012**.  
Merci à tous pour votre collaboration et votre compréhension.



**DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2011**  
**SALLE POLYVALENTE ORBEY**

Menu

Fricassée de Veau

Penné

Sauce Tomate façon « Mattéo »

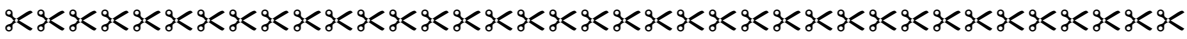
Fromage

Tiramisu

Café

**15 €**

**Talon de réservation à retourner au plus tard pour :**  
**le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011**  
à la Mairie d'Orbey (68370) Tél : 03 89 71 20 07



NOM : PRÉNOM :  
ADRESSE CP : VILLE :

Nb de réservation : ..... X 15 € = .....€

Paiement : par chèque à l'ordre de L'AFM